

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 25/09/2019 sur www.xmarchés.fr sous la référence 2019 SC7

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Mancy

Mairie 51200 MANCY

mairie.mancy@wanadoo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarchés.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2019 SC7 MANCY - D40 - Sécurisation de la traverse - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2019 SC7 MANCY - D40 - Sécurisation de la traverse

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45233142-6 - Travaux de réparation de routes.

Lieu d'exécution : 51200 MANCY

Critères d'attribution :

Prix des prestations 60 %

Valeur technique 30 %

performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 19/12/2019

Montant final HT : 117 000 €

Opérateur économique attributaire :

COLAS NORD-EST

3 RUE DES POINCONNIERS - 51530 MARDEUIL

France

Mail : epernay@colas-est.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Mancy

Mairie

51200 MANCY